

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

## AMENDEMENT

N ° CL192

présenté par

M. Gosselin, M. Sermier, M. Bouley, M. Door, M. Dive, M. Reynès et M. Schellenberger

-----

### ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.